Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction des Services du Cabinet

Pôle de la sécurité intérieure

Arrêté n° 2010 300 - 0005 du 27 octobre 2010

Objet : liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux.

LA PREFETE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code rural et notamment ses articles L 211-11, L 211-13-1 et L 211-14-2 ;
VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008, notamment son article 17 ;
VU le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;
VU l'arrêté interministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L 211-13-1 du code rural ;
VU l'arrêté interministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du code rural ;
VU les arrêtés préfectoraux n° 2009-287-5 du 14 octobre 2009, n° 2009-295-2 du 22 octobre 2009, n° 2010-20-1 du 20 janvier 2010, n° 2010-162-4 du 11 juin 2010, n° 2010-187-2 du 6 juillet 2010, n° 2010-232-3 du 20 août 2010 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

- A R R E T E -

Article 1 : Les arrêtés préfectoraux, ci-dessus visés, fixant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux sont ainsi complétés conformément aux dispositions prévues par décret :

- **Monsieur Christian LE MELLEC**
  Adresse professionnelle et lieu de formation : « Centre de formation de l'Aveyron – éducation et pension canines » - Bonsecours, A 75 sortie n° 41, 12560 CAMPAGNAC
  Téléphone 06.42.15.91.24
  Titulaire du certificat technique du 1er degré cynotechnique (armée de terre) visé à l'annexe de l'arrêté interministériel du 8 avril 2009.

■ **Monsieur Jean-Claude BISEN**
Adresse professionnelle et lieu de formation : Club canin de Rodez – domaine de Combelles – 12000 LE MONASTERE
Téléphone : 06.83.39.16.34
Moniteur en éducation canine 2èmedegré exerçant dans un club affilié à la société centrale canine.

■ **Madame Simone RAMON épouse VALAT**
Adresse professionnelle et lieu de formation : Club canin du sud Aveyron – 324 route du roc blanc – 12400 SAINT-AFFRIQUE
Téléphone : 06.08.43.29.82
Titulaire d'un brevet de moniteur de club exerçant dans un club affilié à la société centrale canine.

■ **Monsieur Alain LACOMBE**
Adresse professionnelle et lieu de formation : club cynophile de CRANSAC-LES-THERMES – forêt de la Vaysse – 12110 CRANSAC
Téléphone : 06.13.91.75.46
Titulaire d'un brevet de moniteur de club exerçant dans un club affilié à la société centrale canine.

■ **Madame Chantal CATUSSE épouse LAMBEL**
Adresse professionnelle et lieu de formation : Centre canin du gourg d'enfer, lieu-dit Gavernac, 12340 BOZOULS
Téléphone.: 05.65.48.83.00
Titulaire du certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres visé à l'annexe de l'arrêté interministériel du 8 avril 2009.

■ **Monsieur Daniel BLANC**
Adresse professionnelle et lieu de formation : Amicale Sport canin Decazeville – lieu-dit Vivolle, 12300 DECAZEVILLE
Téléphone : 06.32.96.74.26
Titulaire d'un brevet de moniteur de club exerçant dans un club affilié à la société centrale canine.

■ **Monsieur Francis FONTAINE**
Adresse professionnelle et lieu de formation : Strategies et objectifs, BP n° 5 – 47270 PUYMIROL - Etablissement hôtel-grill Campanile à RODEZ
Téléphone : 06.21.54.82.18
Titulaire du certificat de formation à l'élevage canin de la société centrale canine visé à l'annexe de l'arrêté interministériel du 8 avril 2009.

■ **Monsieur William REY**
Adresse professionnelle et lieu de formation :Elevage canin Kanymat – les Plapès – 32450 FAGET – ABBATIAL
Téléphone : 06.09.06.08.16

Titulaire du certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres visé à l'annexe de l'arrêté interministériel du 8 avril 2009.

- **Mademoiselle Isabelle LAPERSONNE**

Adresse professionnelle et lieu de formation : Hôtel Restaurant « Chez LUTRAN », Carcenac Gare,12160 BARAQUEVILLE
Téléphone : 06.38.19.03.57
Educateur canin comportementaliste, titulaire du certificat du module de formation à l'attestation d'aptitude.

- **Monsieur Jérôme CARAYON**

Adresse professionnelle et lieu de formation : LA SERRE (12380) – élevage Von Lohenberg et à domicile sur demande.
Téléphone : 06.83.08.64.99
Titulaire du certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres visé à l'annexe de l'arrêté interministériel du 8 avril 2009.

- **Monsieur Sébastien DESSE**

adresse professionnelle : 365 chemin du petit puits, 06530 SAINT-CEZAIRE SUR SIAGNE ; lieu de formation : au domicile des particuliers.
Téléphone : 06.45.50.09.78
Educateur canin titulaire du certificat de capacité pour les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et d'une formation dispensée par l'ISTAV.

Article 2 : La présente décision doit faire l'objet d'une requête administrative préalable avant de pouvoir être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 27 OCT. 2010

La Préfète

Danièle POLVE - MONTMASSON